



**COMMISSION D'AGGLOMÉRATION
SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION**

**Étude publique du budget 2008 et du PTI 2008-2010 de la Ville
(volet agglomération) et des budgets des sociétés paramunicipales**

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

**Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le jeudi 13 décembre 2007**

Service des affaires corporatives
Direction du greffe
Division du soutien aux commissions et suivi
275, rue Notre-Dame Est - Bureau R.126
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone: 872-3770 Télécopieur: 872-9964

Président

M. Alan DeSousa, FCA
Arrondissement de Saint-Laurent

Vice-président

M. Edward Janiszewski
Ville de Dollard-des-Ormeaux

Membres

Mme Mary Deros
*Arrondissement de
Villeray–Saint-Michel–Parc-
Extension*

Mme Maria Tutino
Ville de Baie-d’Urfé

M. Sammy Forcillo
Arrondissement de Ville-Marie

M. James V. Infantino
*Arrondissement
de Montréal-Nord*

M. Bertrand A. Ward
*Arrondissement
de Pierrefonds-Roxboro*

Montréal, le 13 décembre 2007

Monsieur Claude Trudel
Président du conseil d’agglomération
Hôtel de Ville de Montréal

Monsieur le Président,

Conformément au Règlement sur les commissions du conseil d’agglomération (06-024), nous avons l’honneur de déposer, au nom de la commission d’agglomération sur les finances et l’administration, le rapport d’étude publique et les recommandations relatives aux prévisions budgétaires 2008 et au PTI 2008-2010 de la Ville (volet agglomération) et des budgets des sociétés paramunicipales.

Nous vous prions d’agréer, Monsieur le Président, l’expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,

Les secrétaires-recherchistes,

Alan DeSousa, FCA

Amélie Régis et
Edwige Noza

TABLE DES MATIÈRES

	Page
LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE.....	4
LE CONTENU DU RAPPORT	4
LES RECOMMANDATIONS.....	5
ANNEXE 1 : RAPPORTS MINORITAIRES.....	14
• M. Ed Janiszewski	
• Mme Mary Deros	
• Mme Maria Tutino	

LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

La commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration a procédé à l'étude publique du budget 2008 et du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2008-2010 de la Ville de Montréal. Ainsi, la commission a passé en revue les prévisions budgétaires des services et sociétés paramunicipales de compétence mixte et des sociétés de compétence d'agglomération, soit la Société de transport de Montréal.

Dans le cadre des travaux préalables à la tenue de cette étude, un avis public a été diffusé dans deux grands quotidiens montréalais, un anglophone et un francophone, de même que sur le site Internet de la Ville. L'avis précisait les dates des séances de l'assemblée publique de la commission d'agglomération sur les finances et l'administration ainsi que les modalités de participation du public. De plus, l'ensemble des maires d'arrondissement, des conseillers de ville et d'arrondissement, des directeurs d'arrondissement ainsi que des maires des villes liées ont également été invités à participer à l'assemblée.

Cette portion de l'étude publique a eu lieu les 30 novembre, 4, 5 et 6 décembre 2007 à la salle du conseil municipal de la Ville. Le 10 décembre 2007, la commission a adopté ses recommandations.

Au cours des séances de l'assemblée, la commission d'agglomération sur les finances et l'agglomération a entendu les présentations du président du comité exécutif, M. Frank Zampino, du directeur général de la Ville, M. Claude Léger, du directeur de gestion financière et trésorier adjoint de la Ville, M. Jacques Marleau, ainsi que celles de tous les services et sociétés paramunicipales. Des périodes de questions et de commentaires du public étaient prévues à chaque séance. De plus, des périodes de questions et de commentaires ont été dédiées aux membres de la commission.

Le présent document peut être consulté à la Division du soutien aux commissions et suivi de la Direction du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville de même que sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse ville.montreal.qc.ca/commissions. Pour informations: 514 872-3770.

LE CONTENU DU RAPPORT

Compte tenu des délais alloués à cette étude, le présent document ne contient que les recommandations adoptées par la commission lors de l'assemblée publique du 10 décembre 2007.

LES RECOMMANDATIONS

À l'issue de l'étude publique sur le budget 2008 et le PTI 2008-2010, la commission du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration recommande :

Prévisions budgétaires 2008

R-1

D'adopter les prévisions budgétaires du budget général de fonctionnement pour l'agglomération de Montréal pour l'année 2008;

LE VICE-PRÉSIDENT, M. ED JANISZEWSKI, MME MARY DEROS ET MME MARIA TUTINO EXPRIMENT LEUR DISSIDENCE.

Programme triennal d'immobilisations 2008-2010

R-2

D'adopter les prévisions budgétaires *du programme triennal d'immobilisations 2008-2010* pour l'agglomération de Montréal;

LE VICE-PRÉSIDENT, M. ED JANISZEWSKI, MME MARY DEROS ET MME MARIA TUTINO EXPRIMENT LEUR DISSIDENCE.

Étude publique du budget

R-3

Que l'administration municipale intensifie ses démarches auprès du gouvernement provincial en vue de prévoir des sommes supplémentaires pour la lutte aux gangs de rues;

Service des affaires corporatives

R-4

D'adopter les prévisions budgétaires du Service des affaires corporatives pour l'année 2008;

MME MARIA TUTINO EXPRIME SA DISSIDENCE.

R-5

D'adopter les prévisions budgétaires du *programme triennal d'immobilisations 2008-2010* pour le Service des affaires corporatives;

MME MARIA TUTINO EXPRIME SA DISSIDENCE.

R-6

Que la Direction de l'évaluation foncière produise un rapport complet à la suite des réponses concernant le traitement des demandes de révision à l'encontre des rôles 2007-2008-2009-2010;

R-7

Que la Direction de l'évaluation foncière déploie tous les efforts nécessaires pour assurer la modernisation de ses outils d'évaluation;

R-8

Que la Direction de l'évaluation foncière fasse rapport sur les outils d'évaluation au moment de la présentation du budget 2009;

R-9

Que le Service des affaires corporatives poursuive la coordination des travaux relatifs à la révision des activités, des services, des opérations et des programmes de la Ville (RASOP), amorcée en 2006, afin de générer des économies de 100 millions \$ par année et la réduction de 1000 postes à la Ville pour l'année 2009;

R-10

Que le Service des affaires corporatives appuie le chantier sur la gouvernance dans son mandat d'optimisation du modèle de gouvernance;

R-11

Que la Direction du matériel roulant et des ateliers déploie tous ses efforts pour offrir aux arrondissements, services centraux et villes reconstituées de l'agglomération de Montréal des offres de service afin de permettre la réalisation d'économies d'échelle tout en mettant en valeur le savoir-faire de sa main-d'œuvre;

R-12

Que la Direction du matériel roulant et des ateliers poursuive ses efforts afin d'augmenter la productivité de ses employés manuels (+2 %) et de réduire le coût unitaire (-2 %) des pièces et matériaux utilisés pour servir sa clientèle;

R-13

Que l'on mandate le Bureau des réclamations afin qu'il examine des scénarios visant à réduire, le cas échéant, les frais d'honoraires versés aux enquêteurs externes;

R-14

Que la Direction de l'approvisionnement intensifie son action au chapitre du développement durable et qu'elle développe des mécanismes devant permettre que l'activité « approvisionnement » puisse servir encore davantage de levier en matière de responsabilité sociale;

R-15

Que la Direction de l'approvisionnement se fasse le promoteur des meilleures pratiques dans le domaine de la gestion des inventaires de marchandises et, dans le contexte du déploiement du système SIMON, qu'elle contribue, par son soutien, au développement d'un réseau de magasins municipaux performants;

R-16

Que la Direction du greffe complète l'intégration des processus d'analyse des dossiers décisionnels et propose des pistes d'optimisation pour l'exercice 2009;

R-17

Que la Direction des affaires pénales et criminelles procède à une étude des diverses méthodes de recouvrement des recettes auprès d'organismes publics et privés;

R-18

Que la Direction des affaires pénales et criminelles mette en place un Tribunal de la santé mentale afin d'améliorer le traitement judiciaire des personnes atteintes de problèmes de santé mentale à la cour municipale de Montréal, et de favoriser ainsi l'encadrement et le suivi médical de ces personnes afin de diminuer le recours à l'emprisonnement, et ce, en collaboration avec le gouvernement du Québec;

Service des finances**R-19**

D'adopter les prévisions budgétaires du Service des finances pour l'année 2008;

MME MARIA TUTINO EXPRIME SA DISSIDENCE.

R-20

D'adopter les prévisions budgétaires du *programme triennal d'immobilisations 2008-2010* pour le Service des finances;

MME MARIA TUTINO EXPRIME SA DISSIDENCE.

CONSIDÉRANT qu'en 2007, le Service des finances a débuté la révision de la fonction Finances et a modifié favorablement le processus budgétaire en restructurant davantage les différentes étapes menant à l'adoption du budget annuel;

R-21

Que le Service des finances poursuive cette orientation et améliore tout le processus de suivi budgétaire en vue de bonifier la démarche de reddition de comptes financiers;

R-22

Que, dans le cadre de la réorganisation de la fonction Finances, le Service des finances revoit sa structure organisationnelle afin de répondre favorablement aux besoins de sa clientèle en matière de gestion budgétaire;

CONSIDÉRANT que le Service des finances doit développer la fonction budgétaire du système SIMON;

R-22.1

Que le modèle développé intègre les grandes orientations qui se dégagent de cette organisation, à savoir :

- le partage des rôles et responsabilités dans un contexte d'imputabilité;
- une gestion améliorée des processus pour en éliminer la lourdeur et les inefficacités;
- un modèle de dotation axé sur le mode de gestion municipal de l'agglomération montréalaise;

Service des infrastructures, transport et environnement

R-23

D'adopter les prévisions budgétaires du Service des infrastructures, transport et environnement pour l'année 2008;

MME MARIA TUTINO EXPRIME SA DISSIDENCE.

R-24

D'adopter les prévisions budgétaires du *programme triennal d'immobilisations 2008-2010* pour le Service des infrastructures, transport et environnement;

MME MARIA TUTINO EXPRIME SA DISSIDENCE.

CONSIDÉRANT l'importance et l'augmentation constante des sommes prévues pour la réalisation de travaux d'infrastructures sous la responsabilité du Service des infrastructures, transport et environnement, en provenance de la Ville, des différents paliers de gouvernement et des partenaires;

CONSIDÉRANT que les élus auront à répondre de l'utilisation de cet argent auprès des différentes instances et auprès de leurs citoyens;

R-25

Que le Service des infrastructures, transport et environnement mette en place des mesures de contrôle et de suivi de haut niveau afin de s'assurer que les travaux sont planifiés de façon à assurer la sécurité de la population et à répondre à leurs besoins tout en démontrant le respect des principes d'une saine gestion des crédits mis à leur disposition;

R-26

Que le Service des infrastructures, transport et environnement fasse connaître suffisamment à l'avance, aux arrondissements et aux villes liées, la planification des travaux et les échéanciers qui s'y rattachent afin qu'ils puissent davantage mesurer les impacts locaux et prévoir des mesures transitoires de sécurité et de gestion des nuisances touchant les déplacements et le transport sur leur territoire;

R-27

Que, dans les situations où des retards sont connus dans la réalisation de travaux touchant les infrastructures routières, les aqueducs, les égouts et les feux de circulation, un processus d'information soit mis en place pour que les arrondissements et les villes liées concernés soient avisés des raisons de ces délais, des dispositions prévues pour y remédier et du nouvel échéancier déposé;

R-28

Que les relations et les communications entre le Service des infrastructures, transport et environnement et les arrondissements et les villes liées soient une préoccupation constante et que les mécanismes d'échange d'information soient maintenus en conséquence;

Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine

R-29

D'adopter les prévisions budgétaires du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine pour l'année 2008;

MME MARIA TUTINO EXPRIME SA DISSIDENCE.

R-30

D'adopter les prévisions budgétaires du *programme triennal d'immobilisations 2008-2010* pour le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine;

MME MARIA TUTINO EXPRIME SA DISSIDENCE.

R-31

De s'assurer d'un report systématique des sommes non dépensées du fonds d'investissement (PTI) à l'exercice subséquent;

R-32

De prévoir une reddition de compte sur les 5 millions \$ obtenus en 2008 pour la protection des bâtiments municipaux. Au préalable, la programmation des travaux de protection sur les bâtiments visés par les 5 millions \$ devrait être proposée à l'administration;

R-33

D'établir une approche proactive visant les nouveaux bâtiments afin de les maintenir en bon état par des travaux à prévoir;

R-34

Qu'une reddition de compte distincte soit présentée à l'administration pour les sommes additionnelles reçues en 2008, à l'égard des priorités de l'administration, entre autres Branding de la Ville, GIST, la salubrité dans les logements;

R-35

Que les services de la Ville de Montréal ainsi que les sociétés paramunicipales (Office municipal d'habitation de Montréal et la Corporation des Habitations Jeanne-Mance) se dotent d'une politique du bâtiment vert afin d'intégrer les notions de développement durable lors de la construction ou de la rénovation des bâtiments et afin de réduire les coûts énergétiques. Cette politique serait applicable, dans un premier temps, à tous les bâtiments publics et pourrait être applicable, dans un deuxième temps, aux bâtiments privés du territoire de l'agglomération de Montréal.

Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle

R-36

D'adopter les prévisions budgétaires du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle pour l'année 2008;

R-37

D'adopter les prévisions budgétaires du *programme triennal d'immobilisations 2008-2010* pour le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle;

R-38

Que soit préparé et déposé un plan d'investissement quinquennal visant l'amélioration des services aux citoyens dans les grands parcs, comprenant particulièrement les améliorations aux chalets de parcs et les casse-croûte, de même que l'investissement dans le mobilier urbain, les sentiers et les terrains de sports en concertation avec les arrondissements et les villes liées;

R-39

De préparer, à partir d'un diagnostic, un plan d'investissement sur 5 ans visant à mettre à niveau les aréna et les piscines relevant de l'agglomération de Montréal afin de se conformer à la mise en place des nouveaux règlements gouvernementaux;

R-40

De poursuivre les démarches amorcées en vue de la réalisation du projet d'un centre voué au soccer intérieur avec des partenaires;

LE VICE-PRÉSIDENT, M. ED JANISZEWSKI, EXPRIME SA DISSIDENCE.

Sociétés paramunicipales

Office municipal d'habitation de Montréal

R-41

D'adopter les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Montréal pour l'année 2008;

R-42

De poursuivre le plan d'action visant à appliquer les principes du développement durable afin de réduire les coûts énergétiques dans le cadre de travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation (RAM);

Corporation d'Habitations Jeanne-Mance

R-43

D'adopter les prévisions budgétaires de la Corporation d'Habitations Jeanne-Mance pour l'année 2008;

Société du parc Jean-Drapeau

R-44

D'adopter les prévisions budgétaires de la Société du parc Jean-Drapeau pour l'année 2008;

Musée de Pointe-à-Callière

R-45

D'adopter les prévisions budgétaires du Musée de Pointe-à-Callière pour l'année 2008;

Conseil des arts de Montréal

R-46

D'adopter les prévisions budgétaires du Conseil des arts pour l'année 2008;

R-47

Que l'administration municipale puisse statuer rapidement pour le déménagement du Conseil des arts dans les locaux de l'ancienne Bibliothèque municipale située sur la rue Sherbrooke;

Société de transport de Montréal

R-48

D'adopter les prévisions budgétaires de la Société de transport de Montréal pour l'année 2008;

R-49

D'adopter les prévisions budgétaires *du programme triennal d'immobilisations 2008-2010* pour la Société de transport de Montréal;

R-50

D'inclure, dans le plan de développement durable de la Société de transport de Montréal, une stratégie pour contrer le smog;

R-51

Que le comité de service à la clientèle de la Société de transport de Montréal tienne des séances publiques dans des secteurs ciblés de l'agglomération afin de trouver des solutions pour attirer une nouvelle clientèle et, ainsi augmenter sans cesse le taux d'achalandage au réseau de transport en commun;

R-52

D'encourager la Société de transport de Montréal à développer une politique de tarification familiale;

R-53

Que la Société de transport de Montréal poursuive ses démarches auprès du gouvernement provincial afin de régulariser son cadre financier.

Les recommandations ont été adoptées en assemblée publique le 10 décembre 2007.

• • •

ANNEXE 1 : RAPPORTS MINORITAIRES

**Commission permanente du conseil d'agglomération
sur les finances et l'administration**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

ÉTUDE DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE

LE LUNDI 10 DÉCEMBRE À 11 H 30

RAPPORT MINORITAIRE

Amendements aux recommandations adoptées :

R – 1

D'amender les prévisions budgétaires du budget général de fonctionnement pour l'agglomération de Montréal pour l'année 2008 pour donner effet aux recommandations suivantes :

L'eau

La Ville de Montréal gère ses usines de filtration et tous les coûts sont chargés à l'agglomération. Par la suite, cette dernière charge uniquement les coûts directs de production aux consommateurs.

Les Villes de Dorval et de Pointe-Claire gèrent leurs usines et doivent défrayer tous les coûts elles-mêmes. Il en résulte que les villes desservies par ces usines sont chargées deux fois pour des coûts indirects.

Le budget doit donc inclure tous les coûts de toutes les usines et l'agglomération doit facturer tous les consommateurs pour les coûts réels de l'eau.

Les taux de taxation

Pour la troisième année consécutive, la Ville de Montréal a établi le partage entre le secteur industriel et non résidentiel afin de donner effet à un gel de taxation pour les résidences de la Ville de Montréal, une tactique qui défavorise les résidences des villes liées qui ont les taux les plus élevés.

Les sports élités

Seule la Ville de Montréal est compensée pour les sports élités, car plusieurs villes liées en sont exclues. Nous demandons un partage équitable.

Le service 311

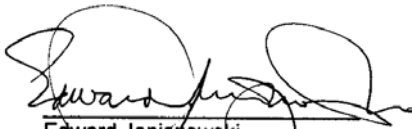
Les villes reconstituées ne veulent pas se joindre à ce service, et les coûts ne doivent pas être inclus au budget de l'agglomération.

R – 2

D'amender les prévisions budgétaires du programme triennal d'immobilisations 2008-2010 pour l'agglomération de Montréal pour donner effet à la recommandation suivante :

Les compteurs d'eau

Les provisions pour l'installation des compteurs d'eau ne partagent pas les coûts de façon juste et équitable car plusieurs villes liées ont déjà des compteurs. Les provisions devraient prendre les compteurs existants en considération.



Edward Janiszewski
Mayor, Dollard-des-Ormeaux

Rapport minoritaire

Depuis le 28 novembre et jusqu'au 12 décembre, les élus(es) de Montréal sont appelés à étudier en profondeur le budget 2008 de la Ville et de l'agglomération et à recommander, le cas échéant, les modifications qui s'imposent. Il est bien évident que la qualité de leur contribution est directement déterminée par le degré de compréhension qu'ils ont du budget. À plusieurs reprises dans le passé, les membres de l'Opposition, dans le cadre des commissions du budget, ont ainsi contribué à bonifier la première version.

Il n'est pas facile d'acquérir une bonne connaissance du budget en quelques jours. Les membres du Comité exécutif participent pour leur part à l'élaboration de l'ensemble des cibles et déterminent, avec leurs services, les lignes de forces de l'année à venir. Ils participent étroitement aux discussions, rencontres et décisions qui sont prises.

Par ailleurs, les membres de l'opposition et, dans une certaine mesure, les simples conseillers de la majorité, doivent rattraper ce retard afin de pouvoir poser un jugement éclairé et apporter une contribution utile et concrète aux discussions. Quant aux simples citoyens, la tâche est presque impossible pour eux.

Voici un résumé du contexte dans lequel un élu(e) de l'opposition doit travailler lors du budget.

- Il faut d'abord tenter de comprendre l'ensemble du budget grâce à une présentation par le Service des Finances qui ne dure qu'une quarantaine de minutes et qui a lieu juste avant le dépôt officiel du budget devant le Conseil. Même les représentants de la presse profitent d'une présentation plus exhaustive.
- Le fil d'arrivée est fixé au 12 décembre pour le Conseil municipal, et au 13 décembre pour l'Agglomération.
- Entre ces deux pôles, presque tous les jours, à raison de deux séances par jour, la Commission des Finances voit défiler tous les services et directions de la Ville, qui déposent, à tour de rôle, leur budget Ville, leur budget Agglo, leur PTI.
- Les budgets détaillés de chaque service et direction sont remis séance tenante.
- Les chiffres de la présentation des services ne concordent pas toujours avec le budget détaillé.

- Les commissaires ne se voient pas toujours remettre des copies de la présentation. Il est donc difficile de suivre celle-ci.
- Plus important que tout, le temps alloué pour la période de questions est de quatre minutes environ par commissaire. Quatre minutes pour poser des questions cohérentes sur un budget reçu une heure plus tôt. Quatre minutes pour cerner un budget, que ce soit un budget de 1 milliard ou bien un budget de 5 millions.

Dans de telles conditions, les élus, surtout ceux de l'opposition, ont l'impression de faire de la figuration et d'être inutiles malgré toute leur bonne volonté et tous leurs efforts.

C'est pourquoi nous recommandons :

- Afin de permettre une étude plus approfondie dans les délais qui nous sont impartis, plusieurs commissions siègeraient pour étudier chacune un grand secteur d'activités;
- Que la formule des commissions mixtes, aggro et municipale soit maintenue;
- Que les commissaires aient le temps nécessaire pour poser toutes leurs questions;
- Que les budgets détaillés de chaque service et direction ainsi que les documents de présentation soient disponibles à l'avance;
- Qu'il y ait un modèle uniforme de présentation pour le budget et cela pour chaque direction et service.

Par ailleurs, toujours en vue d'une meilleure compréhension et compte tenu de l'importance du dossier, nous recommandons également :

- Que le Directeur général fasse le bilan de la RASOP et présente les principales décisions prises dans le cadre de cette revue des activités municipales et les résultats complets.



Déposé par Mary Deros, conseillère municipale de l'Opposition officielle de Vision Montréal, district de Parc-Extension, le 10 décembre 2007.

**Étude des prévisions budgétaires 2008
et du programme triennal d'immobilisations 2008-2010
Volet agglomération**

Je, soussignée, Maria Tutino, Maire de Baie d'Urfé, après l'analyse des documents budgétaires 2008 reçus le 28 novembre 2007 et ma participation au nom des municipalités reconstituées à la commission des finances de l'agglomération, vous formule les commentaires et les recommandations suivantes concernant ledit budget, le processus budgétaire et l'étude du budget par la commission des finances.



Maria Tutino
Maire – Ville de Baie d'Urfé

Budget d'agglomération 2008

Analyse de la situation et observations

1) Le budget de 3,97 milliards représente une augmentation de 2,6 % par rapport au budget 2007 (3,87 milliards)

2) 52% du budget total 2008 (Agglomération et ville de Montréal) sont alloués aux dépenses d'agglomération soit 2,06 milliards.

En comparaison, les dépenses d'agglomération de 2007 ne représentaient que 50% du budget total de 3,87 milliards c'est à dire 1,93 milliards.

Ainsi, les dépenses d'agglomération de 2008 ont subi une hausse de 4% (page 200) tandis que les dépenses locales de Montréal n'ont subi qu'une hausse de 1,1% (page 118).

3) Le budget du conseil d'agglomération alloué à la fonction « administration générale » est de 214,4 M\$, une baisse de 16,2 M\$ ou 7,0% par rapport au comparatif de 2007.

Les dépenses mixtes de l'administration générale (107,6 M\$) sont presque égales à celles de 2007. Cela représente une variance de 0,3% de l'année précédente.

4) Le démarrage de l'installation de 30 000 compteurs d'eau, de 2008 à 2013, dont 2 500 en 2008, dans les immeubles industriels, commerciaux et institutionnels (ICI) est de 11,6 M\$ (page 220).

Par contre, la page 3 de l'annexe 4 mentionne que la mise en place de compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions est estimée à 5,7 M\$ en 2008.

5) Pour l'exercice financier 2008, le budget du conseil d'agglomération relatif à l'alimentation en eau potable est de 47,6 M\$. De ce montant, 4,0 M\$ sont imputés aux municipalités reconstituées en fonction de la consommation estimée et du taux provisoire établi à 0,0951 \$ du mètre cube d'eau consommée. (voir page 231)

Sur le territoire de Montréal, ces coûts sont estimés de la même façon que ceux des villes reconstituées, mais sont financés à même les taux de la taxe foncière générale d'agglomération imposée aux contributions des montréalais. (voir page 231)

Donc, l'agglomération perçoit quelque 9,51 cents par mètre cube d'eau aux municipalités desservies par la Ville de Montréal, incluant la Ville de Montréal elle-même alors que les municipalités qui s'approvisionnent à d'autres sources paient environ 30 cents par mètre cube.

Dans le cas de Baie d'Urfé, cette dépense correspond à 15% du budget local. Or, toutes les municipalités de l'île paient le même tarif à l'agglomération de Montréal, indépendamment qu'elles s'approvisionnent à l'agglomération ou à d'autres sources.

En raison du budget 2008, Baie d'Urfé et d'autres villes reconstituées devront payer un montant plus élevé à l'agglomération pour un service non fourni que ce qu'ils paient à Pointe Claire ou à Dorval qui leur fournit 100% de l'eau potable consommée par leurs citoyens.

6) Le coût brut de la dette de Montréal en 2008 est de 846 M\$ qui représente 21,3% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement et autres activités financières, ce qui fait de Montréal la ville la plus endettée au pays.

Sa dette par ménage (8 274 \$) est trois fois plus élevée que Toronto, qui est tout juste au delà de la moyenne canadienne (voir La Presse « Montréal champion de la dette », vendredi le 30 novembre 2007, page A17).

7) Ci – dessous, un tableau explicatif de la valeur foncière à Montréal en 2006 par rapport à l'agglomération.

6 logements et plus	88.6%
Évaluation non-residentiel	83.3%
Évaluation Total	78.7%
Évaluation Résidentiel	74.7%

Étant donné la disparité entre le pourcentage des différentes catégories d'immeubles la Ville a la possibilité de manipuler le taux de taxation au niveau local et au niveau de l'agglomération et ce, au détriment des autres municipalités de l'île.

8) Encore une fois, le budget 2008 démontre que Montréal choisit de taxer les immeubles de six logements et plus au même taux qu'une maison unifamiliale au niveau de l'agglomération mais par contre, les taxes locales de Montréal ont un taux résiduel de 0,4665 le 100 \$ d'évaluation tandis que les immeubles de six logements ou plus ont un taux 0,5613 le 100 \$ d'évaluation ; soit 20,3% plus élevé. En 2007, le taux de taxes locales à Montréal pour les immeubles de six logements et plus, était 19,7% plus élevé que le taux résiduel.

En 2008, le multiplicateur de l'agglomération pour les immeubles de six logements et plus vis à vis le taux résiduel est 1,0 et au niveau local, ce multiplicateur est de 1,2 soit le maximum permis. Le résultat de ces deux différentes politiques de taxation concernant les immeubles de six logements et plus, permet à Montréal de pénaliser les propriétaires de maisons unifamiliales de l'agglomération en leur faisant payer une plus grande portion du fardeau de taxation concernant les immeubles de six logements et plus, et de faire le contraire au niveau local.

Cette même stratégie est utilisée pour le secteur non - résidentiel. Ce sujet est abordé ci-dessous.

9) Le taux résiduel à la Ville de Montréal en 2008 est 21,2% moins élevé que celui de 2007 tandis que celui de l'agglomération diminue de 4,5% seulement.

Le taux local non - résidentiel à Montréal a baissé de 0,9% tandis que celui de l'agglomération a augmenté de 0,9% comparativement à 2007.

Le multiplicateur non-résidentiel/résidentiel de Montréal augmente régulièrement à chaque année si on compare le taux de 2,43 dans la première version du budget 2006 à celui de 4,2 au budget 2008 (2,43 à 2,82 à 3,6 à 4,2). En 2008, le multiplicateur non-résidentiel/résidentiel de Montréal est 73% plus élevé que celui dans la première version du budget 2006.

Le multiplicateur non-résidentiel/résidentiel du budget d'agglomération a une tendance vers la baisse au cours des années avec un taux élevé de 3,87 dans la première version du budget 2006 à un taux modeste de 3,305 au budget 2008 (3,87 à 3,42 à 3,12 à 3,305). En 2008, le multiplicateur non-résidentiel/résidentiel du budget d'agglomération est 15% moins élevé comparativement à la première version du budget 2006.

10) En 2008, les deux tiers des citoyens de la Ville de Montréal n'auront aucune augmentation de taxes municipales au total. Par contre, les citoyens des villes reconstituées auront une augmentation de 3% des taxes d'agglomération pour les contribuables résidentiels et d'environ 7% d'augmentation pour les secteurs industriel et commercial selon les augmentations du rôle d'évaluation des différents secteurs dans chacune des municipalités.

Recommandations

ATTENDU QUE certaines dépenses incluses au budget d'agglomération 2008 sont de nature locale et ne devraient pas être financées par les revenus d'agglomération, mais plutôt par des revenus locaux (e.g. le service 311, activités locales dans les édifices utilisés pour le sport élite);

ATTENDU QUE, compte tenu de ce fait, le taux de taxation foncière d'agglomération imposé aux contribuables de l'agglomération est plus élevé que ce qu'il aurait été si seules les dépenses reliées à l'exercice des compétences d'agglomération avaient été incluses au budget d'agglomération;

ATTENDU QUE les dépenses d'agglomération étaient 50% du budget global en 2007 et qu'elles représentent 52% du budget global en 2008;

ATTENDU QUE nous considérons que depuis les fusions forcées en 2001, et cela est toujours vrai sous le régime actuel de l'agglomération, l'augmentation des dépenses a été financée en partie par un transfert annuel massif du fardeau fiscal de la Ville de Montréal vers les résidants des municipalités de banlieue. Le résultat est aujourd'hui flagrant : l'agglomération de Montréal impose à une forte proportion de ses citoyens et de ses entreprises, et particulièrement sur le territoire des villes reconstituées, un fardeau fiscal disproportionné en regard des services rendus;

ATTENDU QUE le financement de l'alimentation en eau, tel qu'inclus au budget 2008, ne respecte pas les exigences prévues à l'article 68 du décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal;

ATTENDU QUE certaines villes reconstituées telles que la Ville de Baie d'Urfé et d'autres sont alimentées en eau par l'usine de traitement de Pointe-Claire ou Dorval, et qu'elles assument, par le biais de la tarification imposée par la Ville de Pointe-Claire ou Dorval, tous les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau de ces usines, en proportion de leur consommation;

ATTENDU QUE 2500 compteurs d'eau seront installés dans certains organismes ICI sélectionnés dont toutes les dépenses reliées seront chargées à l'ensemble des contribuables de l'agglomération, même si plusieurs municipalités reconstituées ont déjà des compteurs depuis plusieurs années dont le coût a été entièrement assumé localement. De plus, aucune forme de réduction de taxes ni de compensation financière n'est prévue pour ces municipalités déjà entièrement équipées. De plus, certaines municipalités telle Hampstead sont presque résidentielles à 100%;

ATTENDU QUE l'inclusion de la dette et tout autre coût réel reliés à l'alimentation en eau dans les dépenses d'agglomération entraînent pour la Ville de Baie d'Urfé et les autres une double taxation, puisqu'elles assument déjà par le biais de leur tarification, la dette et autres coûts réels reliés à l'usine de traitement de l'eau de Pointe-Claire ou Dorval;

ATTENDU QUE la structure de taxation de l'agglomération a été déterminée dans le but d'éviter une hausse du fardeau fiscal des contribuables de la Ville de Montréal, sans que soit considéré l'intérêt de tous les contribuables de l'agglomération, et en favorisant de façon indue et discriminatoire les contribuables de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE malgré plusieurs demandes de la part des représentants des villes reconstituées aux conseils d'agglomération, aucune information n'a été fournie par la Ville de Montréal sur plusieurs éléments du budget d'agglomération qui ne sont pas détaillés dans les documents budgétaires telles que les dépenses mixtes allouées aux différents services et contrats;

ATTENDU QUE la méthodologie définie dans le règlement sur les dépenses mixtes qui a été adopté en 2007 et qui a produit le taux des dépenses d'administration de 7,72% pour 2008 a été rejetée à l'unanimité par tous les représentants des villes reconstituées lors de son adoption au conseil de l'agglomération;

Je vote contre les recommandations suivantes proposées par la commission des finances de l'agglomération :

R-1, R-2, R-4, R-5, R-19, R-20, R-23, R-24, R-29, R-30

Le processus budgétaire

Pour la troisième année de suite, les maires des municipalités reconstituées n'ont pas été impliqués, d'une façon pertinente au processus budgétaire de l'agglomération. Au cours de la dernière année, il y eu tentative de nous montrer certaines sections du budget, mais sans demander quels sont nos enjeux, avant de finaliser le budget déposé. Même si nous apprécions avoir la chance de réviser, comprendre et questionner les budgets de certains services avant la présentation du budget final, nous sommes loin de faire partie du processus budgétaire actuel de l'agglomération, un budget auquel les citoyens des municipalités reconstituées contribuent environ 20% des fonds générés par les valeurs immobilières.

Aujourd'hui, toutes les décisions sont prises sans l'input des élus représentant ces citoyens malgré le fait que les revenus d'agglomération générés par les impôts fonciers représentent 60 à 75% des taxes municipales recueillies dans leurs territoires.

Pour avoir une influence pertinente sur le budget, les villes reconstituées doivent faire partie des discussions et des décisions portant sur des éléments fondamentaux compris au budget d'agglomération. Par exemple :

- les ententes sur les projets qui seront majorés ou réduits dans le budget.
- les projets d'infrastructure à inclure (par. ex. les artères principales, les bâtiments, le système d'aqueduc)
- comment déterminer les dépenses mixtes.
- comment fixer le vrai coût de l'eau potable (pour les villes desservies par Montréal et pour les villes qui ont un autre fournisseur)
- comment taxer les citoyens de l'agglomération (par ex. est-ce que toutes les catégories de citoyens doivent recevoir la même augmentation de taxes)
- quel pourcentage des dépenses en capital doit être alloué aux différentes municipalités.

À cet effet, l'association des municipalités de banlieue a demandé au gouvernement de prévoir dans la Loi 22, les mécanismes nécessaires pour que les villes reconstituées puissent être partie prenante de la préparation du budget de l'agglomération de l'Île-de-Montréal.

À ce chapitre, nous avons suggéré la création d'une commission du budget avec une représentation équitable d'élus, qui pourrait suivre le processus de préparation du budget, contraindre les fonctionnaires à y témoigner pour expliquer les choix budgétaires et les recommander au Conseil d'agglomération.

Dans le même ordre d'idées, tout comme le recommandait le Comité de transition de l'agglomération de Montréal en 2005, nous avons aussi suggéré que l'agglomération soit dotée d'un comité de vérification et que les livres comptables fassent l'objet d'une vérification indépendante. Ce comité serait composé de deux représentants de la Ville de Montréal et de trois représentants des municipalités reconstituées dont le président.

Rappelons enfin un dernier souhait de ce Comité de transition, soulignant l'importance de *«s'assurer qu'il existe une attribution précise et **juste** de ce qui est une dépense d'agglomération et une dépense de proximité dans les états financiers produits par la Ville de Montréal»¹.*

Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'expérience de fonctionnement des deux dernières années au sein de l'agglomération nous a démontré à quel point l'existence d'un tel comité de vérification s'avère essentielle.

¹ Source : Rapport du Comité de transition de l'agglomération de Montréal. Octobre 2005. Chap. III.

Étude conjointe :

Commission du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration ;

Commission du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain.

La révision simultanée des budgets de Montréal et d'agglomération 2008 s'est avérée un échec et ne devrait pas être répétée l'an prochain.

Même si cet exercice était peut-être plus facile pour le personnel de la ville qui n'a pas eu à répéter la présentation, cette démarche a apporté beaucoup de confusion à savoir dans quel segment du budget combiné se trouvaient les projets discutés soit Montréal seulement, Montréal et l'agglomération ou l'agglomération seulement. À plusieurs reprises, des commissaires ont posé des questions concernant des services qui n'étaient pas sous leur responsabilité.

De plus, les sessions combinées étaient beaucoup trop longues pour les commissaires et le personnel de la ville. Dans certaines sessions, les projets présentés ne faisaient pas partie de leurs responsabilités et dans plusieurs autres cas, ils ont dû subir de longues périodes de questions et réponses concernant des projets qui ne leur sont pas pertinents.

Aussi, les sessions combinées n'ont pas alloué le temps nécessaire à chaque commissaire pour aborder les sujets spécifiques qui les concernent.

Voici quelques observations générales concernant les commissions pour l'analyse du budget.

- 1) Il y a eu très peu de participation de la part des citoyens et des élus, à l'exception des commissaires des deux groupes.
- 2) Les présentations allaient très vite. À l'occasion, plusieurs présentations se suivaient avant de permettre des questions.
- 3) Dans certains cas, l'audience comprenait surtout du personnel de soutien, ce qui représente une perte de talent et d'argent.

Cet exercice doit être analysé et modifié d'une façon majeure pour qu'il soit sensé.

DÉFINITIVEMENT, LES DEUX COMMISSIONS DOIVENT ÊTRE SÉPARÉES. Si on pouvait remettre les documents à l'avance et permettre un délai entre les sessions pour allouer le temps nécessaire aux commissaires pour l'analyse des documents. Aussi, les membres des commissions concernées doivent être invités pour cette audience.

Le comité de vérification tel que décrit dans la section précédente serait plus efficace pour analyser le budget.